

GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE Service de gynécologie Obstétrique Professeur DOMMERGUES	Auteurs : Danièle VAUTHIER- BROUZES (GO) Date rédaction : septembre 2011 Date révision : Octobre 2017
<b>COQUELUCHE : RECOMMANDATIONS VACCINALES</b>	

**Vaccination contre la coqueluche : recommandations particulières autour de la grossesse pour protéger les jeunes nourrissons non encore vaccinés.**

BEH 22 mars 2011 : Le calendrier des vaccinations et les recommandations vaccinales 2011 selon l'avis du haut conseil de la santé publique. ([www.invs.sante.fr/beh/](http://www.invs.sante.fr/beh/) et [www.hcsp.fr](http://www.hcsp.fr))

La vaccination contre la coqueluche est recommandée chez les adultes susceptibles de devenir parents dans les mois ou années à venir (stratégie du cocooning). A l'occasion d'une grossesse, la mise à jour des vaccinations est également recommandée pour les membres de l'entourage familial (enfant qui n'est pas à jour pour cette vaccination, adulte qui n'a pas reçu de vaccination contre la coqueluche au cours des dix dernières années, les grands parents qui garderont occasionnellement leurs petits enfants sont également concernés) selon les modalités suivantes :

- durant la grossesse pour le père, la fratrie et, le cas échéant, l'adulte en charge de la garde du nourrisson, les grands parents qui gardent occasionnellement leurs petits enfants, pendant ses 6 premiers mois de vie ;

- pour la mère en post partum immédiat (l'allaitement ne constitue pas une contre indication à la vaccination anticoquelucheuse).

Chez l'adulte, le délai minimal séparant une vaccination dTpolio de l'administration du vaccin quadrivalent dTcaPolio peut être ramené à deux ans. »

**Nous vous recommandons de consulter votre médecin traitant muni(e) de ce document et de votre carnet de vaccinations afin de mettre celles-ci à jour avant l'arrivée ou pour le retour de bébé à la maison.**